



1204877301

DATE DEPOT : 2012-05-29

NUMERO DE DEPOT : 2012R048694

N° GESTION : 2012B07615

N° SIREN : 488863358

DENOMINATION : 3AB OPTIQUE DEVELOPPEMENT

ADRESSE : 45 avenue Kléber 75016 Paris

DATE D'ACTE : 2012/03/08

TYPE D'ACTE : EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

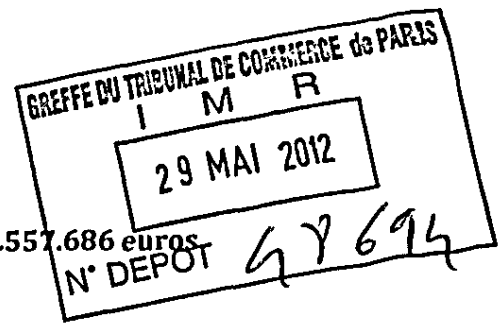
NATURE D'ACTE : NOMINATION D'ADMINISTRATEUR(S)

NOMINATION DE PRESIDENT

NOMINATION DE REPRESENTANT LEGAL

MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

2012 B 7615



3AB Optique Développement

Société par actions simplifiée au capital de 76.557.686 euros
Siège social : 45 avenue Kléber
75016 Paris

488 863 358 R.C.S. Paris

chgt de mode d'administration

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

EC-7 du 8 mars 2012

Fin de mandat du PDI. MDI.
Pcs. NCS

NG-OU. NJ.
PB

PREMIERE RESOLUTION

06 => 2.3.2012. 59

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire, décide de modifier à compter de ce jour le mode d'administration et de direction de la Société et d'adopter la gestion par un Conseil d'Administration.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale adopte article par article, puis dans son ensemble, le texte des statuts qui régiront désormais la Société compte tenu de l'adoption de mode de gestion par un Conseil d'administration.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, en conséquence des résolutions qui précèdent,

Constate l'expiration à compter de ce jour, des mandats de membre du Directoire et de Président de la société de Monsieur Didier PASCUAL, de membre du directoire de Monsieur Laurent AFFLELOU, ainsi que de membres du Conseil de Surveillance de Monsieur Alain Afflelou, de Monsieur Benoît BASSI, de Monsieur Vincent BRIANCON, de la Société Bridcap Directorships représentée par Monsieur Patrick BEAUVISAGE et de Monsieur Maurice TCHENIO ;

Et

Nomme, conformément aux dispositions de l'article 16.1 des statuts :

- La société **MASCARALAIN**, société unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 1.000 € dont le siège social est 45, avenue Victor Hugo – Bât. 264 – 93300 Aubervilliers, immatriculée au registre du commerce et de sociétés de Bobigny sous le numéro 452.061.492, représentée par Monsieur **Alain AFFLELOU** en sa qualité de Gérant ;
- Monsieur **Benoît BASSI** né le 7 février 1956 à Nantes (44), demeurant 56, rue Madame 75006 Paris, de nationalité française ;
- Monsieur **Benoît ALTEIRAC**, né le 4 mai 1978 à Le Plessis Bouchard (95) demeurant 27 Ormeley Road Balham London SW12 9QF (UK), de nationalité française ;
- La société **Bridcap Directorships**, société à responsabilité limitée au capital de 8.000 € dont le siège social est 37-39 rue de la Bienfaisance – 75008 Paris, immatriculée au registre du commerce et de sociétés de Paris sous le numéro 414.296.22B, représentée par Monsieur **Patrick BEAUVISAGE**, né le à 26 mars 1944 à Valenciennes (59) de nationalité française, en sa qualité de représentant permanent désigné à cet effet par M. Benoît BASSI, Gérant de ladite société ;
- Monsieur **Maurice TCHENIO**, né le 19 janvier 1943 à Lyon (69), demeurant 52 Boulevard Maillot – 92200 Neuilly Sur Seine ;

En qualité d'administrateur pour une durée de trois (3) ans venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2014 ;

Chacun des administrateurs ainsi nommé a d'ores et déjà fait savoir qu'il acceptait son nouveau mandat et déclaré ne pas exercer en France dans d'autres sociétés, de mandat susceptible de lui interdire l'exercice des fonctions y afférentes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de Président de la société :

La société **MASCARALAIN**, société unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 1.000 € dont le siège social est 45, avenue Victor Hugo – Bât. 264 – 93300 Aubervilliers, immatriculée au registre du commerce et de sociétés de Bobigny sous le numéro 452.061.492

Et ce, pour la durée de son mandat de membre du conseil d'administration, venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2014.

La société MASCARALAIN, en la personne de son représentant légal, Monsieur Alain AFFLELOU, a d'ores et déjà fait savoir qu'elle acceptait son nouveau mandat et déclaré ne pas exercer en France dans d'autres sociétés, de mandat susceptible de lui interdire l'exercice des fonctions y afférentes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

[.....].

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

**** ** ** ** ****

**Extrait certifié conforme
Le Président
La société MASCARALAIN
Représentée par M. Alain AFFLELOU**

